

## Rapport de l'Année 2009 sur la Liberté Religieuse

La constitution accorde la liberté religieuse ; toutefois, il interdit certains groupes Musulmans et continue à restreindre les organisations et pratiques religieuses.

Il n'y a pas eu de changement au statut établi pour le respect de la liberté religieuse mis au point par le Gouvernement au cours de la période de la rédaction du rapport.

Il y'a eu d'éventuelles tensions aussi bien entre chrétiens et Musulmans qu'entre les Musulmans Fondamentalistes et Modérés. Les Dirigeants importants de la société ont pris des mesures positives pour promouvoir la liberté religieuse.

Le Gouvernement Américain est en discussion portant sur la liberté religieuse avec le Gouvernement dans le cadre de sa politique générale relative à la promotion des Droits de l'Homme.

### **Section I : Démographie Religieuse**

Le pays a une superficie de 1.284.000 km<sup>2</sup> et une population de 10 millions. Plus de la moitié de la population sont musulmane et le 1/3 environ est chrétien et le reste opte pour les croyances religieuses indigènes ou n'a pas du tout de religion.

La plupart de la population du Nord pratique l'Islam et celle du Sud le christianisme ou les religions indigènes. Toutefois, les modèles de la population deviennent plus complexes, spécialement, dans les zones urbaines. La majorité des Musulmans adhère à la tradition de **Sufi Tijaniyah**.

Une minorité des Musulmans (de 5 à 10%) s'accrochent beaucoup plus aux croyances fondamentalistes qui, dans certains cas, s'associent au **Wahhabisme** ou au **Salafisme**. Les Catholiques Romains représentent le plus grand groupe religieux. La plupart des Protestants sont affiliés aux divers groupes des Chrétiens Evangéliques. Des petites communautés de **Baha'i** et de **Témoins de Jehovah** sont aussi présentes.

### **Section II : Statuts du Respect du Gouvernement pour la Liberté Religieuse**

#### **Cadre / Règlement Juridique**

La constitution accorde la Liberté religieuse ; toutefois, il interdit certains groupes des Musulmans et surveille, indirectement, les activités Islamiques à travers le **Haut Conseil des Affaires Islamiques** qui est une organisation religieuse indépendante.

La Constitution dispose que le pays doit être un Etat Séculaire ; toutefois certains règlements sont en faveur de l'Islam en pratique

Un Comité composé des membres du **Haut Conseil pour les Affaires Islamiques** et la **Direction des Affaires Religieuses et Traditionnelles** au Ministère de l'Intérieur organise des voyages à la Mecque pour s **Hajj** et **Umra**.

Pendant que le Gouvernement a l'obligation juridique de traiter tous les groupes / dénominations religieux (ses) sur un même pied d'égalité, certains non musulmans affirment qu'il est accordé aux Musulmans des statuts de préférence, particulièrement, en ce qui concerne l'utilisation des terrains publics pour construire les lieux de cultes

Le Directeur des **Affaires Religieuses et Traditionnelles** surveille les activités de la religion islamique, y compris la supervision de certaines écoles de la langue Arabe et les institutions supérieures d'apprentissage et de représentation du pays à des réunions internationales portant sur l'Islam.

Le **Haut Conseil des Affaires Islamiques**, en coordination avec le Président, a, aussi, la responsabilité de nommer le grand Imam qui est un Dirigeant spirituel pour les Musulmans qui surveille chaque grand Imam de la région et joue le rôle du responsable du Conseil

Le grand Imam a, en principe, l'Autorité de restreindre la conversion pratiquée par les autres groupes islamiques, de régler le contenu des sermons de la mosquée et d'exercer le contrôle sur les activités des charités islamiques

Les Dirigeants religieux impliquent dans la gestion du pays. Un représentant de la Communauté religieuse siège au **Collège de Gestion du Revenu du Pétrole** qui est un organe qui surveille l'allocation des revenus du pétrole.

Le siège est en rotation entre les Dirigeants Chrétiens et Musulmans tous les quatre ans. A la fin de la période du rapport, le Dirigeant religieux Musulman tint le siège

Le Gouvernement observe les congés religieux qui suivent comme étant des fêtes nationales : la naissance du prophète Muhammad, le Lundi de Paque, le **Ed-Al-Fitr**, les Toussaints, **Eid-Al-Adha** et la **Noël**. Il est ordinaire que chrétiens et Musulmans fréquentent les festivités des uns et des autres.

Le Gouvernement exige que les groupes religieux, à l'exception des groupes des indigènes, y compris les groupes des Missionnaires étrangers se fassent enregistrer au Ministère de l'Intérieur. L'enregistrement a lieu sans discrimination et fait office de reconnaissance officielle.

En dépit des perceptions populaires, l'enregistrement, tout contraire, ne vise pas conférer les préférences ou autres profits aux groupes religieux.

Le Gouvernement interdit les activités qui « ne créent pas les conditions de cohabitation entre les populations ». Cette interdiction signifie le règlement des groupes qui préconisent les actions qui pourraient rehausser les tensions sectaires

Le Gouvernement interdit l'instruction religieuse dans les écoles publiques mais il permet à tous les groupes religieux d'opérer, sans restriction, les écoles privées. Beaucoup des écoles de culture islamique Arabe sont financées par les donateurs étrangers, les Gouvernements, les Organisations Non-Gouvernementales et les individus – particulièrement- en Arabie Saoudite, en Egypte, en Libye, aux Emirats Arabes Unis, au Yemen et au Koweït. Le Gouvernement a demandé la fermeture de certaines écoles coraniques qui obligent les enfants à mendier la nourriture et l'argent

Pendant que la plupart de dialogue d'inter foi a lieu sur une base privé et volontaire, le Gouvernement supporte, en général, ces initiatives? Les responsables du Gouvernement, y compris le Président, ont, régulièrement, reconnu la valeur des relations d'harmonie entre les groupes religieux et célébré la diversité religieuse du pay en fête publique

### **Restrictions sur la Liberté Religieuse**

Le Gouvernement interdit **Al-Mounttada Al Islamia**, l'**Association Mondiale pour la Jeunesse Musulmane**, **Le Mecca Al-Moukarrama** et la **Fondation de Charité Al-Haramain** pour la promotion de la violence à des buts religieux.

Le Gouvernement interdit aussi **Al Faïd al-Djaria** (aussi sous l'épellation de **Al Faydal Djaria**), un groupe de **Sufi** au Kanem et dans les zones du Chari Baguirmi. Le **Directeur des Affaires Religieuses et Traditionnelles**, le **Haut Conseil des Affaires Islamiques et Traditionnelles** et certains **Ulama** (autorités religieuses Musulmanes) qui ont protesté contre certaines coutumes des **Al Faïd al-Djaria** tel que l'incorporation des chansons, des danses et d'inter mélange des sexes au cours des cérémonies religieuses qu'elles qualifient comme étant des pratiques anti-islamiques.

Cependant le groupe réalise des activités dans la région du Chari Baguirmi. L'interdiction de **Juillet 2007** sur toutes les formes d'évangélisation et de prédication dans les coins de la rue reste toujours en vigueur ; toutefois, les organisations locales pourraient demander au Gouvernement la permission de s'engager dans de telles activités.

Le Gouvernement accorde, en général, de telle permission.

Le Gouvernement a, paraît-il, surveillé certaines organisations tel que **Ansar al-Sunna** qui adhère à plus d'interprétation austère de l'Islam et reçoit des financements significatifs de l'étranger.

Le **18 Décembre 2008**, le Ministère de l'Intérieur a sorti un Décret exigeant que le **Haut Conseil des Affaires Islamiques** demande l'autorisation préalable auprès du Ministère de l'Intérieur avant qu'il ne puisse mener des activités d'aide sociales.

Le **Haut Conseil** a accusé le Gouvernement d'avoir une position partielle et a ignoré le Décret.

### **Les Abus de la Liberté Religieuse**

Le Gouvernement Continua à détenir **Sheikh Ahmet Ismail Bichara** suite à la confrontation de **Juin 2008** à **Kuono** entre les forces de sécurité et les supporters de **Bichara** ; laquelle confrontation s'est soldée par **72** morts. Le Gouvernement a considéré sa détention comme étant justifiée conformément à la clause relative à l'interdiction des activités qui « ne créent pas les conditions de cohabitation entre les populations ».

Le Gouvernement a libéré **Abakar Brahim**, qui fut arrêté en **Février 2008** et accusé de mobiliser les Musulmans à prier pour obtenir la libération d'un important Dirigeant de l'Opposition.

### **Conversion Religieuse Forcée**

Il n'y a pas eu des rapports sur la conversion religieuse forcée des citoyens mineurs Américains qui ont été kidnappés ou illégalement extradés des Etats-Unis ou qui n'ont pas été permis de retourner aux Etats-Unis d'Amérique.

### **Section III : Statuts du Respect Social pour la Liberté Religieuse**

Il y'a eu des tensions éventuelles aussi bien entre Chrétiens et Musulmans qu'entre les Musulmans Fondamentalistes et Musulmans Modérés. Les importants Dirigeants social ont pris des mesures positives pour promouvoir la liberté religieuse au cours de la période de la rédaction du rapport

Le 4 **Avril** 2009, un bâtiment qui servait d'Eglise fut vandalisée et brûlée à **Biltine**. Il n'y a pas eu des investigations de la police ou des rapports sur les Suspects et le motif est resté sombre. Les groupes religieux se rencontrèrent régulièrement pour essayer de résoudre les sources des tensions et promouvoir la plus grande collaboration.

Au cours de ces rencontres, les Dirigeants ont mis en discussion les problèmes de la cohabitation pacifique, la tolérance et le respect de la Liberté religieuse.

Au cours de la célébration de la Semaine International de la Femme de **Mars** 2009, les femmes, représentant beaucoup des groupes religieux, ont demandé plus de la tolérance et de la cohabitation pacifique entre Chrétiens et Musulmans.

Une prière oecuménique tenue à Koumra a demandé la plus grande paix et justice au pays.

Des rapports sur les tensions au sein des communautés Musulmanes, entre les Dirigeants du **Haut Conseil des Affaires Islamiques** et quelques groupes plus fondamentalistes en ce concerne les interprétations des pratiques, les prédications et la direction des prières.

#### **Section IV : Règlement du Gouvernement Américain**

Le Gouvernement Américain a, dans le cadre de sa politique générale, mis en discussion problème de la Liberté religieuse avec le Gouvernement, pour promouvoir les Droits de l'Homme. L'Ambassade a poursuivi toute une diversité de programme d'aides sociales avec le grand Imam, le **Haut Conseil des Affaires Islamiques** et d'autres Imams pour promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle.

En **Octobre** 2008, l'Ambassade a organisé toute une série de discussions portant sur l' « Islam en Amérique » animée par l'Imam Américain **Yahya Hendi** ; lesquelles discussions se sont articulées autour de l'importance du pluralisme et de la liberté religieuse.